



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 janvier 2023
(OR. en)

16274/22
ADD 1
LIMITE
PV CONS 85
TRANS 808
TELECOM 542
ENER 707

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Transports, télécommunications et énergie)

13 décembre 2022

SOMMAIRE

Page

Activités non législatives

2. Règlement du Conseil établissant un mécanisme de correction du marché pour protéger les citoyens et l'économie contre des prix excessivement élevés..... 3

Activités non législatives

2. **Règlement du Conseil établissant un mécanisme de correction du marché afin de protéger les citoyens et l'économie contre des prix excessivement élevés** (*) 15855/22
(Base juridique proposée par la Commission: article 122, paragraphe 1, du TFUE)
Accord politique

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur le règlement du Conseil établissant un mécanisme de correction du marché afin de protéger les citoyens et l'économie contre des prix excessivement élevés. Aucun accord politique n'a été trouvé. Par conséquent, le Conseil a décidé de poursuivre les discussions lors de la session du Conseil TTE (Énergie) du 19 décembre 2022.

-
- Sur la base d'une proposition de la Commission
(*) Point sur lequel un vote peut être demandé